



## Parcours d'accompagnement Émergence

L'artiste ou groupe sélectionné par le fair (ci-après dénommé l'Artiste) reçoit au cours de la saison un accompagnement sur les axes suivants : soutien financier, formation, diffusion, communication, professionnalisation et conseil.

### SOUTIEN FINANCIER

1. Le montant total du soutien financier est en moyenne de 6000 € (six mille euros). Le montant attribué est validé suite au premier diagnostic établi avec l'Artiste.

Le montant de cette aide dépend directement du montant des subventions accordées au programme fair. Le montant du soutien financier s'entend « Toutes Taxes Comprises » (TTC).

2. Le conseil d'administration du fair, en date du 21 juin 2017, a décidé de conditionner l'obtention d'une partie du montant du soutien financier à la présence d'au moins un des membres du projet (artiste solo ou groupe) en formation. Le soutien financier de l'Artiste du programme Émergence est donc minoré de 2000€ jusqu'à ce qu'il assiste à chacun des 5 jours de la formation « Gestion de carrières » (soit un soutien financier abondé de 400€ par jour de présence).

3. Le soutien financier a vocation à être consacré à la carrière de l'Artiste dans toutes ses problématiques, diverses et variées, à la condition que toutes les aides existantes, disponibles et accessibles pour l'Artiste (et son entourage) aient été préalablement sollicitées.

4. Dans tous les cas, l'Artiste demande l'accord préalable du fair avant chaque engagement de dépenses.

5. Le fair rembourse les dépenses de l'Artiste dans les conditions suivantes :

Pour l'achat d'équipement (instruments de musique, cartes son, ordinateurs...), seul 50% du montant d'achat TTC est pris en charge par le fair (sous condition de rétrocession à titre gracieux si une structure partenaire fait l'achat pour l'artiste).

Pour tout le reste, le fair peut rembourser jusqu'à 100% des dépenses TTC (mix, mastering, promotion...).

6. Le fair met à disposition de l'Artiste, quand il n'habite pas en région parisienne, une bourse « transports » permettant la prise en charge de ses déplacements liés aux activités du fair, dans la limite de 600€ par Artiste sélectionné (artiste solo ou groupe).

### FORMATION

1. Le fair coordonne des **Rencontres Professionnelles** : premier temps de l'accompagnement sous forme de speed-meetings avec nos partenaires de terrain, à savoir, le Studio des Variétés, l'Institut français, Agi-Son, Earcare et Ideal Rights, permettant d'amorcer le travail d'accompagnement réalisé ensuite par chacun d'entre eux avec et pour l'Artiste.

2. Le fair s'engage à organiser la **formation "Gestion de carrière"** destinée à l'Artiste, d'une durée de 5 jours, sous forme de séminaire en dehors de Paris.

Chaque jour de présence abondera la bourse de l'Artiste de 400€.

Voir annexe 1 : programme de formation.

3. Le fair s'engage à organiser un **accompagnement à la structuration** avec le soutien d'Ideal Rights, grâce à

un état des lieux réalisé en deux rendez-vous pris en charge par le fair. Lors de ces deux demi-journées de rendez-vous, nous abordons les problématiques qui concernent l'individu (ACI) et ses revenus. Ainsi, nous travaillons sur son espace SACEM afin de bien appréhender les rémunérations du droit d'auteur. Nous l'accompagnons dans le dépôt de ses œuvres, la création de programmes types, la déclaration des concerts, l'identification des Œuvres Non Identifiées (ONI) et si besoin, dans l'inscription en tant que réalisateur.ice de ses clips, etc...

Nous procédons de même avec l'ADAMI et la Spédidam en ce qui concerne les droits voisins : inscriptions si nécessaire, explication du cercle vertueux entre producteur phonographique et interprète, dépôts de preuve d'interprétation à la Spédidam,...

Enfin nous analysons avec l'Artiste sa situation professionnelle à date (Intermittence ? Passage du régime général à l'intermittence ? en CDD ? en CDI ? au chômage ? étudiant ?) et étudions avec lui les droits qui sont liés à sa situation. Après ce temps complet et individuel sur l'ACI, nous prenons le temps de vérifier si la structure du projet (association ou société commerciale) dans le cas où elle existe, est gérée correctement : statuts, bureaux, objet, inscriptions aux différentes caisses, etc...

Suite à ces deux rendez-vous, il est proposé à l'Artiste un choix parmi des modules optionnels de travail (« artiste - entrepreneur : monter sa structure ? », « mes droits et mes revenus en tant qu'artiste », « Subventions à la production », « Produire son enregistrement », « Fiscalité », etc.) que l'Artiste prendra en charge avec sa bourse.

**4.** Le fair facilite un accès au "**Studio des Variétés**" (SDV) qui pourra proposer des stages (travail sur la voix, le son, le maquettage, la technique de répétition etc...) adaptés aux besoins et à la disponibilité des artistes. Le SDV étudiera avec l'Artiste les possibilités de prise en charge, que le fair pourra abonder.

**5.** L'Artiste peut bénéficier également d'un temps de travail de **préparation à la diffusion** grâce à un coaching scénique en collaboration avec une salle de concert. Cette préparation servira également à construire un set d'une quinzaine de minutes à présenter lors de la soirée « fair : party » de fin de parcours Émergence.

**6.** Le fair participe à la **prévention des risques auditifs** en favorisant la prise de conscience de l'état de santé d'un des « outils » majeur de travail de l'artiste grâce la réalisation d'audiogrammes et à la prise charge de la confection de protections auditives réalisées et moulées pour chaque lauréat. Ces actions sont rendues possibles grâce au partenariat engagé avec Agi-Son et son partenaire Earcare. L'Artiste a également accès à des réductions s'il souhaite s'équiper de ear monitors.

**7.** Le fair organise chaque année 4 rencontres appelées « **5 à 7 d'information** », en partenariat avec le Studio des Variétés et la GAM (Gilde des Artistes de la Musique) abordant, en présence de professionnels, des thématiques au cœur des questionnements des artistes.

Exemples de thématiques sur la saison 2022-2023 :

- Les playlists
- Directeur artistique : métier et évolution
- Nouveaux outils : Metaverse et NFT
- Identité et image

**8.** Le fair s'engage à organiser une formation "**Approche du corps et de la santé des musicien.ne.s**" destinée à enseigner le corps et son fonctionnement dans le parcours artistique d'un.e musicien.ne, grâce à un travail avec un kinésithérapeute – ostéopathe spécialisé et d'une chorégraphe et coach scénique. Le but de cette formation de 3 jours est de développer une image juste de fonctionnement du corps qui, à elle-seule peut favoriser les changements d'attitude, de geste et une adaptation plus fine aux évènements. Un temps d'information sur la santé mentale est également prévu avec INSAART en clôture de cette formation de 3 jours.

**9.** Une formation « **Monétisation** » sur 1 journée est également proposée à l'Artiste afin de mieux appréhender les manières de développer son image et monétiser ses contenus sur Youtube.

**10.** Le fair peut organiser, pour certains Artistes, un **séminaire artistique** de 3 jours dans une SMAC, dans le but de susciter des rencontres artistiques fortes entre les lauréats, et leur permettre une première expérience de création et de collaborations avec les autres.

**11.** Notre partenaire **Ableton** offre des réductions exclusives à l'Artiste sur l'achat de la suite du logiciel, et lui propose des formations ponctuelles afin d'améliorer son utilisation de l'outil et ses performances.

## DIFFUSION

**1.** Après 6 mois d'accompagnement, et pour certains un travail de préparation à la diffusion, les Artistes se produisent en concert sur la scène du Café de la Danse, salle de concert mécène du fair. Les 7 lauréats du programme Émergence présentent des showcases de 15 minutes devant les partenaires du fair, les professionnels de la filière et le public.

**2.** Le fair met également en place des opérations de diffusion et de soutien au développement à l'international, en partenariat avec **l'Institut français et le réseau des Alliances françaises**. Le fair peut coordonner une tournée pour certains groupes lauréats sur différents territoires.

Exemples de tournées réalisées grâce à ce partenariat en 2022 : Gatha au Canada, Johan Papaconstantino en Équateur, Lecomte de Brégeot en Colombie, Ottis Cœur au Pérou...

## COMMUNICATION

**1.** Le fair s'engage à produire une **compilation**, sous forme de playlist sur les plateformes de streaming, et en téléchargement sur son site internet, regroupant tous les artistes sélectionnés, pour une visibilité auprès des professionnels et du grand public.

Le fair met en ligne sur son site des informations concernant l'artiste (biographie, photographies, actualités concerts et discographiques).

**2.** Le fair, en partenariat avec TBWA/Else, mécène du fair, organise les **Studio Sessions**, captations d'un titre live pour chaque artiste, filmé en studio, afin de créer un contenu exclusif, hébergé sur la chaîne YouTube du fair, qui pourra être utilisé par le lauréat comme bon lui semble.

**3.** Le fair, en partenariat avec TBWA/Else, mécène du fair, organise la captation d'une vidéo interview, appelée **TOPO**, afin de créer un contenu exclusif, hébergé sur la chaîne YouTube du fair, et diffusé sur ses réseaux sociaux, qui pourra être utilisé par le lauréat comme bon lui semble.

**4.** Le fair enregistre une **captation live** du showcase de chaque Artiste au Café de la Danse (voir point Diffusion), réalisée par Couac Productions. Cet enregistrement est diffusé sur la chaîne Youtube du fair, mais est également mis à disposition de l'Artiste pour son propre usage (diffusion sur les réseaux sociaux, démarchage de dates de concerts ou de partenaires professionnels...).

**5.** Le fair aide les lauréats dans leur compréhension et leur utilisation des **réseaux sociaux** grâce à des rendez-vous individuels d'état des lieux de leurs comptes sur les différentes plateformes, et un accompagnement sur le suivi de leurs plannings et les stratégies de contenus.

**6.** Le fair s'engage à produire tout au long de l'année du **contenu** destiné à ses réseaux sociaux (stories, captations de moments de formation, de rencontres, backstages de concerts, témoignages...) dans le but de promouvoir l'artiste lauréat et partager ses actualités.

**7.** L'Artiste, s'il le souhaite, peut bénéficier d'une campagne offerte par notre partenaire **Groover** pour promouvoir son projet de façon efficace, transparente et abordable.

8. L'Artiste reçoit un accompagnement d'un an avec **Soundcharts** : une solution complète qui rassemble des données historiques et en temps réel sur la consommation de Musique (réseaux sociaux, positions dans plus de 2500 charts, playlists Spotify/Youtube/Deezer, etc...).

9. Notre partenaire **Wisband** offre à l'Artiste un contrat Pro gratuit durant un an, associant distribution, pitch playlists et conseils en ligne.

10. Notre partenaire **Diggers Factory** offre à l'Artiste une réduction sur sa commission pour toute opération soit de pressage direct, soit de précommande via sa plateforme de financement participatif, pour produire des vinyles en édition limitée.

## CONSEIL

Le fair apporte à chacun des groupes sélectionnés un conseil personnalisé en management pendant toute la durée de l'aide, aide à trouver les partenaires professionnels pas encore en présence, et fait tout son possible pour résoudre ou aider à résoudre tous les problèmes de management que l'artiste pourra rencontrer au cours de l'année de sa sélection.

L'Artiste est également accompagné pendant 6 mois d'un.e référent.e, professionnel.le de la filière musicale, lors de rendez-vous de suivi de carrières personnalisés une fois par mois.

Le fair travaille également avec des avocats spécialisés dans la propriété intellectuelle afin d'accompagner les artistes sur la compréhension des contrats qui leur sont soumis

.

# FAIR

## SÉMINAIRE GESTION DE CARRIÈRE (exemple) La Pépinière, Hameau du Plessis 77126 Chatenay-sur-Seine

### JOUR 1

Départ de Paris 7h du matin

Mot d'accueil et Présentation de la Formation – 9h30-10h00

Les droits sociaux – 10h-13h et 15h-19h

*Intervenant : Laurent Bodin, Fondateur et Associé d'Ideal Rights*

L'artiste interprète : le cadre juridique

Définition de l'artiste *interprète* (CT, CPI)

Statut socioprofessionnel de l'artiste du spectacle

La qualification professionnelle (notion d'amateur)

L'environnement social

L'emploi des artistes interprètes

Les employeurs des artistes

Les organismes sociaux : Urssaf, Audiens, Pôle Emploi, CS, Guso, Afdas, CMB, Fnas, etc.

L'intermittence : annexes 8 et 10, démarches, nomenclatures d'emplois.

Les conventions collectives et les accords syndicaux

Les revenus du travail

L'engagement d'artiste (CDD d'usage, bulletin de paie, abattements fiscaux).

L'enregistrement des prestations scéniques.

L'enregistrement phonographique

L'enseignement artistique

La multi activité

Temps facultatif d'activation physique (30 minutes) à la pause déjeuner et le soir à 19h – animé par Bénédicte Le Lay.

### JOUR 2

Temps facultatif de réveil physique (30 minutes) à 9h – Animé par Bénédicte Le Lay.

Comment organiser administrativement son projet – 9h30 – 12h30

*Intervenant : Laurent Bodin, Fondateur et Associé d'Ideal Rights*

- Pourquoi monter sa structure ?

- Le cumul d'activité : intermittent et dirigeant de structure

- Quel type de structure ? Association, Autoentreprise, Structures commerciales et société coopératives : avantages, pièges et principes.

La fiscalité – 15h et 19h

*Intervenant : Soledad Dupont - SOLEDAD SARL, fiscalité artistes et gestion de production phonographiques*

Fiscalité de l'auteur et de l'artiste interprète - Partie 1.

### JOUR 3

Temps facultatif de réveil physique (30 minutes) à 9h en visio – Animé par Bénédicte Le Lay.

La fiscalité – 10h-13h

*Intervenant : Soledad Dupont - SOLEDAD SARL, fiscalité artistes et gestion de production phonographiques*

Fiscalité de l'auteur et de l'artiste interprète – Partie 2.

Les contrats du spectacle (engagement, vente, coréalisation, coproduction) 15-19h

**Intervenant : Carine VINCENT, Administratrice déléguée chez CORIDA**

Le cadre légal

Les relations contractuelles entre les différents acteurs : engagement de l'artiste, production, tournée, diffusion...

Les annexes aux contrats : la fiche technique, le rider...

#### **JOUR 4**

Temps facultatif de réveil physique (30 minutes) à 9h en visio – Animé par Bénédicte Le Lay.

**Utilisation de la bourse et la note de débours – 9h30 - 10h - Fabienne Azzaro administratrice du fair**

**Les Droits de Propriété Intellectuelle - 10h -13h**

**Intervenant : Matthieu Chabaud, Éditeur**

**Les droits d'auteur**

Nature des droits

Gestion collective des droits

**Les droits voisins des droits d'auteur (artistes interprètes)**

Nature des droits

Gestion collective des droits

**Les Contrats de l'Édition Musicale / 14h30 -18h30**

**Intervenant : Matthieu Chabaud, Éditeur**

Les relations entre ayants droit et la SACEM

Les différents modes d'exploitation d'une œuvre

Le rôle de l'éditeur

Cession des droits d'exploitation à un éditeur

Perception et répartition des droits générés par l'exploitation d'une œuvre (exemples concrets et lecture/déchiffrement d'un relevé SACEM)

Cas pratiques : litiges, marché de l'édition, questions commerciales, ...

A partir de 19h : Apéro GAM – présentation par Suzanne COMBO

#### **JOUR 5**

Temps facultatif de réveil physique (30 minutes) à 7h30 en visio : TAPIS DE YOGA ET TENUE CONFORTABLE –

Animé par Bénédicte Le Lay.

**Les Contrats Phonographiques - 9h-12h30 et 14h-17h30**

**Intervenant : Guillaume Gomis - Cabinet GOMIS & LACKER, avocat spécialiste en droit de la propriété intellectuelle**

**Réalisation et exploitation d'un enregistrement**

- Généralités

Définitions et rôles des différents acteurs : l'artiste, l'auteur, le manager, l'éditeur graphique, le producteur, l'éditeur phonographique, le distributeur, ...

Etude de différents montages à travers ces partenaires : majors, producteurs indépendants, labels, autoproduction, ...

- La production

Aspects budgétaires, humains, logistiques d'une production, ...

- L'édition phonographique et la distribution

Découpage du prix d'un disque

**Les contrats lient les différents partenaires**

Généralités

Contrat d'artiste

Contrat de licence

Contrat de distribution

**Évaluation à partir de 17h30 – Fabienne**

**Retour sur Paris : Départ de La Pépinière à 18h00 MAX**